

L'action sociale spéciale JOP

Une offre élargie concernant les dispositifs d'action sociale interministérielle accessibles aux agents de la région IDF mobilisés durant les JOP

- Un accès facilité aux établissements d'accueil de la petite enfance
- Une offre élargie d'activités de séjours et de loisirs destinée aux enfants du personnel mobilisé

Une action sociale interministérielle renforcée pour les agents de la région IDF mobilisés durant la période des JOP

La section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) vous propose, pour la période des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) des dispositifs de séjour et de garde d'enfant complémentaires à l'action sociale de votre administration.

DISPOSITIFS GARDES D'ENFANTS



Soutien scolaire : COMPLÉTUDE

Inscription gratuite et prise en charge à hauteur de 50 % pour les personnels réquisitionnés pendant la période des JOP.

A consulter [ici](#)



Garde enfants : KINOUGARDE

Inscription gratuite et prise en charge à hauteur de 50 % pour les personnels réquisitionnés pendant la période des JOP.

A consulter [ici](#)



Garde enfants : MAMHIQUE

Solutions d'accueil par un réseau d'assistantes maternelles et d'intervenants à domicile pour les enfants de moins de 13 ans pour les parents travaillant en horaires décalés.

A consulter [ici](#)



Crèche : FJM

Ouverture de berceaux sur Nanterre pendant la période JOP.

A consulter [ici](#)



Crèche et garde enfants : SUMMER CAMP People and Baby

Des places disponibles pour les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans sur tous les départements de la région Ile-de-France.

A consulter [ici](#)



Le CESU JOP garde d'enfant 0/6 ans

Pour les agents qui ne bénéficient pas d'un CESU ministériel pour la période des JOP. Dans la limite de 200 € /enfant pour un couple, majoré à hauteur de 350 € /enfant pour une famille monoparentale.

A consulter prochainement [ici](#)

DISPOSITIFS SEJOURS ENFANTS



Colonies de vacances avec le CGCV

Partenariat permettant aux agents de bénéficier d'un tarif préférentiel. Pour enfants âgés de 5 à 14 ans.

A consulter [ici](#)



Séjours avec la FJM

Offre de séjours pour enfants âgés de 5 à 17 ans avec prise en charge de la SRIAS sous conditions de ressources (prise en charge + importante pour les familles monoparentales).

A consulter [ici](#)



Séjours avec la Ligue de l'enseignement

Offre de séjours pour enfants âgés de 6 à 17 ans avec prise en charge de la SRIAS sous conditions de ressources.

A consulter [ici](#)



Séjours avec PROLINGUA

Offre de séjours linguistiques pour jeunes âgés de 11 à 20 ans avec prise en charge de la SRIAS sous conditions de ressources.

A consulter [ici](#)



Afin de pouvoir bénéficier des dispositifs proposés :

L'agent doit **obligatoirement** fournir une **attestation de mobilisation**.

A télécharger [ici](#)